

Séance du 4 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Date de la convocation 25.03.2024

Date d'affichage 25.03.2024

Objet de la délibération

Bilan de la concertation pour les
ZAEr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
10 avril 2024
Et publication du
10 avril 2024

Secrétaire de séance,
Julien LAGESTE



l'an deux mille vingt-quatre et le 4 avril à 19 heures,
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Jérôme Curutchet, maire.

Présents : Mmes Sophie Despériès, Camille Dulamon, Isabelle Dugène,
Nathalie Garein, Solange Lassalle, Maryse Lespez, Céline Villenave et
Mrs Patrick Dupreuilh, et Julien Lageste

Excusés : Mrs Denis Lacape, Pierre Lanquetin et Adelino Machado

Absents : Mme Patricia Roudaut et M. Jean-Marc Castets

Procurations : Pierre Lanquetin à Sophie Despériès
Denis Lacape à Julien Lageste

Secrétaire de séance : Julien Lageste

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date
du 1^{er} février 2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la
concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour
l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies
renouvelables (ZAEr) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du
10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies
renouvelables.

Conformément à cette délibération, un dossier d'information sur les
ZAEr envisagées par la Commune a été consultable du 02 février 2024
au 29 février 2024 et complété au fur et à mesure des études et
échanges avec le public. Un registre de concertation disponible en
mairie a permis au public de formuler ses observations

Monsieur le Maire présente le bilan de cette concertation : une
personne a émis un avis. Nous avons apporté les modifications voulues.

Ainsi le bilan est favorable aux propositions faites par le Conseil
Municipal à savoir :

- ZAEr Photovoltaïques

Zone du Bourg (voir plan en annexe)

Zone du Marensin (voir plan en annexe)

Zone de Terrenabe (voir plan en annexe)

Zone de Castagnet (voir plan en annexe)

Zone de Coudosse (voir plan en annexe)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en
avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations
terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEr) ainsi que
leurs ouvrages connexes, telles que définies ci-dessus.

- CHARGE le Maire de notifier la présente délibération :

- à la Communauté de Communes Terres de Chalosse

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
J. CURUTCHET, Maire

